



## Rapport des juges en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa		
<b>Date</b>	Dimanche 13 mars 2022	<b>Heure de départ</b>	18 h 30	
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 15 : Dégagé (Temp.: -4 °C)	<b>Venteux:</b> 12 km/h (Sud-ouest)		
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 4 : Bonne (Variante 3 s) Courses 5 à 15 : Bonne (Variante 2 s)			
<b>Nombre de courses</b>	15	<b>Courses de qualification</b>	Ø	<b>Inscriptions totales</b> 120/122
<b>Total des paris mutuels</b>	\$288,192			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

<b>Juge en chef</b> Weber Michael	<b>Juge associé</b> Coles Sharla	<b>Juge associé</b> Brethour, Fred (salle d'arbitrage centralisée)
--------------------------------------	-------------------------------------	---

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

- Des retraits anticipés (maladie) ont été opérés pour les chevaux, "LADY TO WATCH" de la Course 2, et pour "SNAKKE SNAKKE" de la Course 5. Ces chevaux ont été inscrits sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).
- On a opéré une correction dans le programme de courses pour le cheval, "WHATS IN THE ESKY", inscrit dans la Course 7, comme le nom du conducteur était incorrect (Melanie Plourde comme conductrice).
- La Décision #1633385 a été rendue pour le paiement de \$300, des frais d'annulation, à tous les chevaux admissibles inscrits à courir sur l'hippodrome Rideau Carleton, le 6 mars, conformément à la règle de la CAJO 7.16.05(c) et à

la Directive en matière de politique No. 1-2009.

**Courses :**

- Jacques Beaudoin a été autorisé à se retirer d'une course.
- 1. Reprise de départ à cause du #5, "ON THE SLY", (Samuel Fillion), qui a subi un bris d'équipement (entrave trotteuse).

**Enquête** au sujet des chevaux ayant fait de bris d'allure.

- Le #4, "FIX A DRINK", (Jacques Beaudoin), a fait un bris d'allure après le départ et a fait un bris d'allure prolongé pour plus de 25 foulées. Le #4, arrivé en 4<sup>e</sup> position, a été initialement placé en 6<sup>e</sup> position (la dernière) ensuite en 5<sup>e</sup> position pour le bris d'allure prolongé, conformément à la règle de la CAJO 22.27.02.
- Le #5, "ON THE SLY", (Samuel Fillion), a fait un bris d'allure au poteau de ½ mille et a fait un bris d'allure prolongé pour plus de 25 foulées. Le #5, arrivé en 5<sup>e</sup> position, a été initialement placé en 4<sup>e</sup> position ensuite en 6<sup>e</sup> position (la dernière) pour le bris d'allure prolongé, conformément à la règle de la CAJO 22.27.02. Ce cheval a subi un bris d'équipement (entrave trotteuse) après le poteau au ½ mille et a terminé la course avec de l'équipement brisé.
- Le #6, "SOMETIMES WHEN", (Stephane Brosseau), a fait des bris d'allure avant et après le départ, sans pourtant enfreindre la règle sur les bris d'allure, après le départ. Il s'était rendu au-delà du poteau de remboursement lorsque le juge au départ avait relâché le peloton. Il est réputé avoir reçu un bon départ.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/s0EelyOOKBM>

2. Rien à signaler.
3. Rien à signaler.
4. Le conducteur du #4, "SHADOW MOON", (Jimmy Gagnon), a été averti au sujet de la stimulation appliquée à sa monture dans le dernier droit. Rien à signaler.
5. Le #6, "SWING DALI SWING", (Marie-Claude Auger), a éprouvé des difficultés à la ligne d'arrivée sans pourtant faire de bris d'allure. Le cheval a été examiné par le vétérinaire de la CAJO, qui l'a trouvé asymptotique. Rien à signaler.
6. Rien à signaler.

7. Le conducteur du #1, "PRINT MEDIA", (Jimmy Gagnon), sera présent pour l'examen de la stimulation appliquée à sa monture après le départ. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Nous avons discuté la cadence de la course avec la conductrice du #3, "LOVEMYROCKINBIRD", (Marie-Claude Auger), au sujet du deuxième quart (27<sup>1</sup> 57<sup>4</sup> 125<sup>3</sup>). Compte tenu des conditions de la piste et du vent, l'explication qu'a donnée Mme Auger a été acceptée sans que des mesures réglementaires soient appliquées. Nous lui avons pourtant réitéré l'obligation de maintenir la cadence afférente à la classe de la course. Rien à signaler.
11. Le #8, "SEEU YOU MEN", (Guy Gagnon), a subi un bris d'équipement (martingale) survenu après le départ. Il a terminé la course avec de l'équipement brisé. Rien à signaler.
12. Nous avons rappelé au conducteur du #4, "TWO MACH SONEMACH", le fait qu'il doit maintenir une distance sécuritaire entre son cheval et celui qu'il dépasse. Rien à signaler.
13. Rien à signaler.
14. Examen de la course allant vers le poteau de ¼ de mille. Lors du bris d'allure, le #6, "PEY BUG", (Steeven Genois), a provoqué des obstructions aux #4, "WISH KEY K", (Guy Gagnon), #5, "DE CHAIRMAN", (Jimmy Gagnon), et un bris d'allure par cause d'obstruction au #8, "MAJOR MOTION", (Pascal Berube). Aucun placement n'est requis comme le #6 a terminé la course derrière les chevaux auxquels il avait provoqué les obstructions. Rien à signaler.
15. Rien à signaler.

**Réclamations :** Aucune